

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie@chartainvilliers.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 26 / 2025

OBJET :

**ABONNEMENT PANNEAU
POCKET**

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

02 octobre 2025

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Le
Et de sa publication

L'an deux mil vingt-cinq le neuf octobre 2025 à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents: Mesdames Janine CHEUL, Cécile DE BEIR et Danièle BENOIST et Messieurs Fabrice TANTY, Serge DROIT, Guy BOUAZIZ, et David CHOLLEY

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Madame Dominique LEJEUNE (pouvoir donné à Janine CHEUL) et Messieurs Didier VERNIOL (pouvoir donné à Alain BOUTIN) et Thierry GARNIER.

Monsieur Serge DROIT a été élu secrétaire de séance

Le Maire indique que l'abonnement au système d'alerte et d'information aux administrés : « panneau pocket » va arriver à échéance au mois de Décembre.

Il indique que cette application est très utilisée par la mairie pour publier diverses informations et qu'elle enregistre 1446 abonnés à Chartainvilliers dont 402 qui ont mis notre commune en super favori.

Il rappelle que dans le cadre d'un partenariat avec l'Association des Maires Ruraux de France, un tarif préférentiel est réservé aux communes de moins de 1000 habitants.

Les tarifs d'abonnement avec la remise du partenariat AMFR sont les suivants :

1 an d'abonnement : 130€ TTC

2 ans d'abonnement + 3 mois offerts : 260€ TTC

3 ans d'abonnement + 6 mois offerts : 390€ TTC

Le Maire indique qu'il y a la possibilité de souscrire à l'option panneau pocket plus pour 100€/mois supplémentaires.

Cette option intègre de nombreux modules qui permettent l'intégration de documents dans des dossiers déterminés, simplifient l'affichage des informations, donnent plus de possibilités d'interactions avec les administrés etc...

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

. DONNE SON ACCORD pour le renouvellement d'abonnement au système d'alerte et d'information des administrés « panneau pocket » pour une durée de 2 an avec 3 mois offerts

-DONNE SON ACCORD pour la souscription à l'option panneau pocket plus pour la même durée d'abonnement

. AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant à cet abonnement

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire

